



Rapport de gestion 2024

Transparency International Suisse (Transparency Suisse) s'engage pour un comportement intègre au sein de l'administration publique, de la politique et de l'économie suisses, et en particulier pour la prévention et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger. Transparency Suisse, la section suisse de Transparency International, est une association au sens des art. 60 ss CC qui est financée par ses membres et par des donateurs.

Les principaux champs d'action de Transparency Suisse sont les suivants :

- Activités de sensibilisation et de plaidoyer pour promouvoir une législation efficace et en garantir la mise en œuvre effective, à l'attention des responsables politiques, de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et de la population en général
- Élaboration de rapports et d'instruments de travail
- Encouragement de l'échange et de la formation continue parmi les milieux intéressés
- Prises de position (publiques) sur l'actualité

www.transparency.ch/fr

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos du président | 5 |
| Nos thèmes | 7 |
| Lutte contre la corruption en général | 8 |
| Lutte contre la corruption dans le secteur public | 9 |
| Lutte contre la corruption dans le secteur privé | 13 |
| Lutte contre le blanchiment d'argent | 17 |
| Droit pénal anticorruption | 20 |
| Relations publiques et publications | 23 |
| Service d'information | 24 |
| Publications | 26 |
| Transparency Suisse en interne | 27 |
| Stratégie 2025 à 2028 | 28 |
| Membres | 29 |
| Assemblée générale | 31 |
| Comité | 32 |
| Conseil consultatif | 33 |
| Bureau et organe de révision | 34 |
| Comptes annuels | 35 |

Bâle, le 21 mai 2025

Avant-propos du président

Chères et chers membres,

Comme les années précédentes, la lutte contre la corruption a été au cœur de notre travail en 2024. La publication de notre étude sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisses a été un point fort de cette année. Les résultats sont alarmants : plus d'une entreprise interrogée sur trois procède effectivement à des paiements de pots-de-vin à l'étranger. Parallèlement, le faible nombre de condamnations d'entreprises en Suisse montre que les infractions ne sont que rarement sanctionnées pénalement. Ces constatations confirment la nécessité d'un cadre légal efficace et d'une application rigoureuse. Transparency Suisse continue donc à s'engager énergiquement pour un renforcement de la responsabilité pénale des entreprises, y compris pour des procédures transparentes et de meilleures incitations à l'autodénonciation.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, nous avons suivi de près le processus parlementaire de révision de la loi sur le blanchiment d'argent. En vue des premiers débats au Conseil des Etats, nous avons appelé sa commission des affaires juridiques à soutenir le projet du Conseil fédéral et à le renforcer de manière ciblée.

Il est réjouissant de constater que nos rapports et nos prises de positions ont à nouveau trouvé un large écho, tant dans l'administration publique et les milieux politiques qu'auprès des médias et de nos partenaires du secteur privé.

Le départ de notre directeur de longue date, Martin Hilti, a marqué un tournant particulier. Malgré son profond attachement à Transparency Suisse, il s'en est allé vers de nouveaux horizons professionnels. Je souhaite ici aussi le remercier tout particulièrement d'avoir fait de Transparency Suisse ce qu'elle est aujourd'hui : une organisation largement respectée et reconnue pour sa profonde expertise, qui est volontiers et souvent consultée dans son domaine d'activité, tant par le grand public que dans le cadre des processus politiques et d'application du droit. Nous avons eu la chance que Katja Gloor, membre de notre comité, ait eu le temps et l'intérêt d'assurer la direction par interim jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur ; je la remercie également de tout cœur. Le processus de recrutement a pu être mené à bien et Urs Thalmann a pris ses fonctions de nouveau directeur le 1^{er} avril 2025 – bienvenue Urs !

Le présent rapport de gestion vous informe sur ces activités et toutes les autres activités de Transparency Suisse en 2024. Sans votre soutien, celles-ci n'auraient pas été possibles. Je vous en remercie chaleureusement – et j'espère que notre cercle de membres et de donatrices et donateurs engagés continuera à s'agrandir à l'avenir.



Pr Markus Schefer
Président de Transparency Suisse

Nos thèmes

Lutte contre la corruption en général

Une bonne compréhension du sujet et une sensibilisation ciblée sont des conditions essentielles pour une prévention et une lutte efficaces contre la corruption. Des cas concrets de corruption montrent régulièrement l'importance de ce sujet et la nécessité de combler le retard dans ces deux domaines. C'est pourquoi Transparency Suisse attache depuis des années une grande importance à la sensibilisation aux risques liés à la corruption. Au cours de l'année sous revue, l'organisation a continué à tirer parti de ses propres canaux de communication – réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse et site internet – pour attirer l'attention sur la nécessité d'agir de la Suisse en matière de prévention et de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Pour faire avancer cette cause, elle a aussi tiré parti de manière ciblée de manifestations et de forums organisés par des tiers. L'échange continu, parfois critique, avec des organisations partenaires, des décideuse-s et d'autres acteurs importants a joué un rôle central dans la prévention de la corruption par Transparency Suisse. En 2024, ce dialogue a de nouveau englobé un large éventail d'interlocuteur-trice-s, allant des services de l'administration et du pouvoir législatif (aux trois échelons fédéraux) aux ministères publics, en passant par le secteur privé. En outre, la prévention et la lutte contre la corruption ont aussi occupé une place importante dans les interventions publiques très diversifiées réalisées par Transparency Suisse au cours de cette année.

Lutte contre la corruption dans le secteur public

La Suisse est toujours perçue comme un bon élève en matière de perception de la corruption dans le secteur public en comparaison avec d'autres pays, comme l'a montré une nouvelle fois l'indice de perception de la corruption 2023 de Transparency International. Elle reste cependant loin du sans faute, selon ce même indice. La prévention et la lutte contre la corruption dans le secteur public n'ont donc pas seulement constitué l'un des objectifs principaux de Transparency Suisse en 2024, mais sont aussi une priorité dans l'orientation stratégique à long terme.

Indice de perceptions de la corruption 2023

Fin janvier 2024, Transparency International a publié l'indice mondial de perceptions de la corruption (Corruption Perceptions Index, CPI) pour l'année 2023. Le CPI reflète la perception de la corruption dans le secteur public de 180 pays sur la base des appréciations d'experts du monde scientifique et des milieux économiques. Dans le CPI 2023, la Suisse figurait à nouveau parmi les dix premiers pays, au 6^{ème} rang. Elle atteignait le même nombre de points que l'année précédente, soit 82 points sur un maximum de 100 points. Son résultat est resté, une fois de plus, loin des meilleures notes possibles pour certains indicateurs partiels, de près de 30% dans certains cas. Les principaux défis sont une meilleure gestion des conflits d'intérêts et du népotisme.

Transparence dans le financement de la vie politique

Les nouvelles réglementations en matière de transparence dans le financement de la vie politique au niveau fédéral ont progressivement été appliquées lors des élections fédérales à l'automne 2023, puis lors des votations populaires des 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024. Dans le cadre des nouvelles exigences de transparence, le financement des partis politiques de l'Assemblée fédérale pour l'année 2023 a également été publié pour la première fois. Les chiffres correspondants sont disponibles sur le site internet du Contrôle fédéral des finances (CDF). Transparency Suisse a suivi avec attention l'application de cette réglementation tout au long de l'année 2024, a alimenté le débat public par son travail médiatique et commenté à cette occasion tant les dispositions que leur application.

Les impressions eues jusqu'à présent se sont confirmées : si les nouvelles dispositions nationales comblent une lacune législative importante, divers points faibles sont apparus lors de leur application. Il s'agit en effet d'une réglementation relativement modeste. Elle se concentre sur les plus grands flux financiers, qui sont rares, et peut être assez facilement contournée. Ainsi, les nouvelles règles n'apportent qu'une transparence limitée et les chiffres sont à prendre avec précaution. Par exemple, ne sont pas comptabilisés les fonds des comités de soutien ou des groupes d'intérêt qui font campagne pour les partis, ou encore les cotisations aux partis cantonaux. En outre, le dispositif de surveillance prévu par la réglementation est léger. Ainsi, l'autorité de surveillance est tenue en vertu de la loi de publier ce que lui annoncent les acteurs politiques, même lorsqu'elle a des motifs fondés de douter que leurs déclarations soient complètes et correctes.

Etant donné que ces règles ne régissent que la transparence dans le financement de la vie politique fédérale, les cantons et les communes sont tenus eux aussi de suivre le mouvement et d'adopter des règles

ad hoc. Plusieurs cantons, dont Zoug, Schaffhouse et Berne, ont ainsi adopté en 2024 de nouvelles règles relatives au financement de la vie politique au niveau cantonal. Néanmoins, ces règles font toujours défaut dans plusieurs cantons et dans presque toutes les communes.

Le lobbying toujours pas réglementé

En Suisse, le lobbying n'est toujours pas suffisamment réglementé. En 2024, l'Assemblée fédérale aurait eu l'occasion de promouvoir plus d'intégrité et de transparence au Parlement, mais en a décidé autrement. En mai 2024, elle a définitivement rejeté l'initiative parlementaire portée par Lisa Mazzone qui demandait plus de transparence sur la rémunération versée aux parlementaires dans le cadre de leurs activités accessoires. Transparency Suisse a donc organisé une table ronde sur le thème des affiliations et des conflits d'intérêts au sein de la Confédération, des cantons et des communes, à laquelle ont participé Lisa Mazzone (présidente Les Verts Suisse), Priscilla Imboden (co-présidente Lobbywatch) et Thomas Hanke (président de la commune Muri bei Bern 2013-2023). Transparency Suisse a en outre régulièrement pris position de manière éclairée dans les médias, participant ainsi activement au débat public et politique à ce sujet.

Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption

Il y a quatre ans le Conseil fédéral édictait pour la première fois une stratégie anti-corruption destinée à l'administration fédérale, valable jusqu'à fin 2024. Les travaux internes à l'administration pour le développement de la nouvelle stratégie 2025-2028 se sont déroulés au cours de l'année sous revue. Transparency Suisse a pu collaborer avec l'administration fédérale, en particulier avec le Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (IDAG), en vue du renouvellement de la stratégie, et faire valoir ses positions de manière

ciblée, favorisant ainsi un développement plus ambitieux de la stratégie.

Sensibilisation, dialogue et expertise

Durant l'année sous rapport, Transparency Suisse a régulièrement pris position dans les médias sur des questions en lien avec l'intégrité et la corruption dans le secteur public et a tiré parti à ce propos de ses propres canaux de relations publiques (réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse et site Internet). Transparency Suisse a entretenu un dialogue continu avec ses partenaires et la direction a prononcé des exposés sur ce sujet.

Lutte contre la corruption dans le secteur privé

La prévention et la lutte contre la corruption restent un défi pour les entreprises suisses. En 2024, le Ministère public de la Confédération a ainsi condamné les sociétés Gunvor SA et Glencore International AG pour ne pas avoir adopté les mesures nécessaires afin d'éviter des cas de corruption. En décembre 2024, Trafigura Beheer BV et trois personnes physiques ont comparu pour corruption devant le Tribunal pénal fédéral. Le procès s'est conclu par la condamnation (non-définitive) de l'entreprise de matières premières et des trois accusés. Le défi de la lutte anticorruption reste aussi particulièrement vaste pour les PME. Nombre d'entre elles n'accordent toujours pas l'attention que méritent la prévention et la lutte contre la corruption. La récente étude « Corruption à l'étranger dans les entreprises suisses », publiée en février 2024 par Transparency Suisse en collaboration avec la Haute école spécialisée des Grisons, le démontre.

« Anti-Corruption Practitioners' Circle »

L'« Anti-Corruption Practitioners' Circle » constitue une composante importante des activités de sensibilisation et d'assistance destinées au secteur privé. Cette année encore, Transparency Suisse a organisé ces ateliers très appréciés à l'attention de ses partenaires (membres collectifs). Les responsables conformité et prévention de la corruption des entreprises ont ainsi l'occasion d'aborder, dans un cadre confidentiel, les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail quotidien et les solutions que l'on peut y apporter en pratique. Transparency Suisse a profité de l'occasion pour présenter sa nouvelle étude « Corruption à

l'étranger dans les entreprises suisses » et engager la discussion à ce sujet avec ses partenaires lors du premier atelier organisé en mars. Le deuxième atelier coorganisé avec KPMG en novembre a eu pour objet la gestion des conflits d'intérêts.

« NGO AntiCorruption Practitioners' Circle »

En 2024, Transparency Suisse a aussi organisé, à l'intention de ses partenaires ONG, une manifestation de même nature qui a notamment abordé l'évaluation des partenaires et la *Due Diligence* dans le cadre de la collecte de fonds.

Étude sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisse

En février 2024, Transparency Suisse a publié, en collaboration avec la Haute école spécialisée des Grisons, une étude sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisses. Les résultats montrent que plus de la moitié des entreprises suisses sont confrontées, dans leurs activités à l'étranger, à des demandes de paiements de pots-de-vin et qu'une entreprise sur trois effectue de tels paiements. Les raisons principales de cette situation sont probablement que les mesures anti-corruption restent insuffisantes dans de nombreuses entreprises, que la sensibilisation à la thématique est trop faible et/ou que l'appétit pour le risque est trop grand. Ce dernier pourrait être favorisé par les rares poursuites pénales engagées contre les entreprises fautives. Il faudrait aussi créer de meilleures incitations à l'autodénonciation.

Accompagnée d'un communiqué de presse, l'étude a suscité un grand écho médiatique. En outre, Transparency Suisse et la Haute école spécialisée des Grisons ont présenté l'étude dans le cadre de plusieurs conférences, organisées par exemple par Ethics and Compliance Switzerland et l'OCDE.

Obligation de *reporting* sur les questions de durabilité des entreprises

Des études, dont l'étude susmentionnée sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisses, montrent que des progrès sont encore nécessaires en matière de transparence et d'engagement des entreprises dans la prévention et la lutte contre la corruption. Transparency Suisse a donc participé à la procédure de consultation relative à la modification du Code des Obligations (Transparence sur les questions de durabilité). Dans sa prise de position, elle a souligné la nécessité de s'aligner davantage sur les développements de l'Union européenne dans le domaine de la gestion durable des entreprises, en particulier en ce qui concerne les obligations de publication d'informations en matière de lutte contre la corruption. Il s'agit d'une étape importante pour la promotion de la transparence dans les entreprises et constituerait un développement notable en vue d'une prévention et d'une lutte efficaces contre la corruption.

Lancement d'alertes

C'est souvent grâce à un lanceur ou à une lanceuse d'alerte qu'un cas de corruption est détecté. Mais la volonté politique d'améliorer leur protection fait défaut. Début 2024, le Conseil national a de nouveau rejeté une motion visant à améliorer la protection juridique des lanceuses et lanceurs d'alertes dans le secteur privé. Une lettre de Transparency Suisse au Conseil National concernant la motion sur la mise œuvre en droit national de la Convention anticorruption de l'OCDE est restée sans succès. Sans protection suffisante des lanceuses et lanceurs d'alerte, les comportements problématiques et les abus ne seront que rarement signalés. Il s'ensuit que la plupart des cas de corruption passent à travers les mailles du filet, tandis que la corruption reste impunie. C'est pourquoi Transparency Suisse a accordé une année de plus une grande importance au lancement d'alertes dans le cadre de ses

travaux concernant le secteur privé. En outre, l'organisation a pris régulièrement position dans les médias à ce sujet.

Sensibilisation, dialogue et expertise

Durant l'année sous rapport, Transparency Suisse a régulièrement pris position dans les médias sur les événements actuels et tiré parti de ses propres canaux de relations publiques (réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse et site Internet) pour mettre en évidence le besoin d'agir en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur privé en Suisse et pour sensibiliser davantage à ce sujet tant les décideur-euse-s que l'opinion publique. Parallèlement, Transparency Suisse a également poursuivi ses échanges avec ses partenaires et donné des conférences sur le sujet. Avec le soutien du Service linguistique du Département fédéral des affaires étrangères, Transparency Suisse a également traduit en anglais et publié deux guides pour les PME suisses, ce qui permettra une sensibilisation encore plus large.

Lutte contre le blanchiment d'argent

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, les défis demeurent pour l'essentiel les mêmes que les années précédentes : continuant à avoir un trop grand appétit pour le risque, un nombre trop élevé d'intermédiaires financiers enfreignent toujours les dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Et la Suisse continue à ne pas se conformer, dans des domaines importants de sa réglementation, aux normes minimales établies par la communauté internationale. Autant dire que la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent sont restées des priorités de Transparency Suisse en 2024.

Renforcement du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent

Le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent ne répond toujours pas – dans des domaines importants – aux normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent. L'organisme intergouvernemental Groupe d'action financière (GAFI) déplore depuis des années le champ d'application trop étroit de la loi suisse sur le blanchiment d'argent. De plus, le GAFI a récemment renforcé le standard relatif à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts. Là encore, la réglementation en vigueur en Suisse ne satisfait pas aux exigences internationales.

Suite à la procédure de consultation en 2023, le Conseil fédéral a proposé en mai 2024 un projet de loi révisé visant à renforcer le dispositif

suisse de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce projet s'articule autour de la création d'un registre officiel des bénéficiaires effectifs des personnes morales et de l'extension aux conseiller-ère-s (aux avocat-e-s, par exemple) des obligations de diligence et de communiquer.

En vue des premiers débats parlementaires au sujet du projet de loi, Transparency Suisse s'est adressée aux membres de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats pour les appeler à soutenir le projet proposé par le Conseil fédéral et à l'améliorer encore sur certains points. Ainsi, l'accès au registre prévu ne devrait pas être restreint aux autorités et aux intermédiaires financiers, mais ouvert aussi à d'autres personnes justifiant d'un intérêt légitime, en particulier les médias et les ONG. De plus, les ayants droit économiques des trusts et des sociétés de domicile devraient également être inscrits dans le registre, car ces formes juridiques sont exposées à une utilisation abusive dans le cadre de montages mis en place pour blanchir de l'argent. En outre, il faudrait étendre les obligations de communiquer des avocat-e-s et des notaires aux activités de conseil qui présentent un risque particulier de blanchiment d'argent.

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a décidé en août 2024 de séparer le projet de loi en deux et de traiter tout d'abord de l'introduction d'un registre de transparence. Le Conseil des Etats ne se prononcera qu'en 2025 sur l'extension de la loi sur le blanchiment d'argent aux conseiller-ère-s.

En décembre 2024, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de l'introduction d'un registre des ayants droits économiques des personnes morales. Plusieurs propositions du Conseil des Etats risquent toutefois d'affaiblir considérablement le projet proposé par le Conseil fédéral. La poursuite des discussions au Parlement en 2025 sera

d'une grande importance pour garantir une révision effective du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent en conformité avec les recommandations du GAFI.

Guerre en Ukraine – Argent des oligarques et contournement des sanctions

Comme l'année précédente, les flux financiers délicats vers la Suisse et le rôle problématique des acteurs suisses ont fait en 2024 l'objet d'un vaste débat public dans le contexte des sanctions prononcées contre des oligarques russes. Des failles du dispositif anti-blanchiment suisse ont contribué de façon décisive à ce que des oligarques et des hauts fonctionnaires de Russie et de nombreux autres pays aient pu blanchir ou dissimuler de l'argent d'origine douteuse en Suisse pendant des décennies. Ces failles rendent actuellement difficile l'exécution des sanctions prononcées contre la Russie. Accusés d'avoir aidé des clients russes à contourner les sanctions par la création de sociétés et de trusts, des avocats suisses ont été placés pour la première fois sur la liste des sanctions par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) des États-Unis en 2024. Transparency Suisse est intervenue régulièrement à ce sujet dans les médias.

Sensibilisation, dialogue et expertise

Durant l'année sous rapport, Transparency Suisse a pris position dans les médias sur les événements actuels et utilisé ses propres canaux de relations publiques (réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse et site Internet) pour mettre en évidence la nécessité d'agir en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent en Suisse et pour sensibiliser davantage à ce sujet tant les décideur-euse-s que l'opinion publique. Transparency Suisse a également poursuivi ses échanges avec ses partenaires et donné des conférences sur le sujet.

Droit pénal anticorruption

La mise en œuvre du droit pénal anticorruption en Suisse représente toujours un défi considérable. Alors que des sondages indiquent qu'environ 30% des entreprises suisses tournées vers l'exportation commettent des actes de corruption à l'étranger, seules trois entreprises ont fait l'objet d'une condamnation définitive en 2024. Au terme d'une procédure d'ordonnance pénale, Gunvor SA a été condamnée en mars 2024 à une amende de 4.3 millions de francs, pour ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation nécessaires pour empêcher le versement de pots-de-vin à des agents publics équatoriens dans le cadre de ses activités dans l'industrie pétrolière équatorienne de 2013 à 2017. Le 5 août 2024, Glencore International AG a également été condamnée par ordonnance pénale à une amende de 2 millions de francs et à une créance compensatrice, car elle n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour éviter un cas de corruption en République démocratique du Congo en 2011. Pour le même délit mais en lien avec le blanchiment d'argent, la banque privée PKB a aussi été condamnée en avril 2024 à une amende de 750'000 francs et au paiement d'une créance compensatrice. Un procès historique s'est tenu en décembre 2024 au Tribunal pénal fédéral à Bellinzona contre Trafigura Beheer BV pour corruption d'agents publics étrangers en Angola. C'est la première fois qu'une société commerciale est condamnée (bien que pas encore définitivement) pour des délits de corruption dans le cadre d'un procès public.

Transparency Suisse continue donc de plaider pour une mise en œuvre systématique de la responsabilité pénale des entreprises et

visé à cet égard une plus grande transparence des procédures et de meilleures incitations à l'autodénonciation.

La poursuite pénale des personnes physiques présente aussi des failles. Le jugement prononcé dans l'affaire des abonnements de ski aux Grisons en est un exemple. La société de remontées mécaniques d'Arosa offrait des abonnements annuels coûteux pour les remontées mécaniques aux politiciennes et politiciens locaux. En octobre 2024, le tribunal régional de Landquart a néanmoins acquitté le président du conseil d'administration et le directeur des remontées mécaniques d'Arosa de l'accusation d'octroi d'avantages multiples. Les accusés n'auraient agi ni intentionnellement ni par dol éventuel, mais par négligence. Ils n'auraient fait que reprendre et perpétuer une tradition. Il est intéressant de soulever que le ministère public n'a apparemment enquêté que sur les auteurs de l'offre. Or, tant l'offre que l'acceptation d'avantages indus constituent des délits poursuivis d'office. Cette affaire est une occasion manquée de renforcer de manière conséquente l'application des dispositions relatives à la corruption en Suisse.

Transparency Suisse a donc continué à s'engager en 2024 pour une application efficace du droit pénal anticorruption.

Sensibilisation, dialogue et expertise

Durant l'année sous rapport, Transparency Suisse a régulièrement pris position dans les médias sur les événements actuels et utilisé ses propres canaux de relations publiques (réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse et site Internet) pour mettre en évidence la nécessité pour la Suisse d'agir en matière de poursuite pénale des affaires de corruption et de blanchiment d'argent et pour sensibiliser davantage à ce sujet tant les décideur-euse-s que l'opinion publique. Parallèlement, Transparency Suisse a poursuivi ses échanges avec ses partenaires. Elle a consacré beaucoup de temps en particulier à

des entretiens avec les procureur-e-s dans l'intention d'améliorer la poursuite pénale des entreprises. Les membres de la direction ont en outre donné plusieurs exposés sur le sujet.

Relations publiques et publications

Service d'information

Service de conférence

En 2024, les membres de la direction ont à nouveau participé à des tables rondes et prononcé des exposés en lien avec la corruption et le blanchiment d'argent lors de manifestations organisées par des groupes d'intérêt importants pour Transparency Suisse. Notre organisation est ainsi intervenue non seulement dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur, mais aussi, entre autres, lors de manifestations organisées par l'OCDE, la Swiss Association of Compliance Officers et lors du Schulthess Forum « Medien, Politik und Strafrecht ».

Relations médias et réseaux sociaux

Il est réjouissant de constater que la présence médiatique de Transparency Suisse, dont l'importance reste indéniable, a de nouveau été forte en 2024, y compris, en particulier, dans les titres et canaux à grand tirage visant un vaste public.

Transparency Suisse a aussi tiré habilement parti de ses propres canaux. Elle a ainsi fait un usage régulier de ses comptes X et LinkedIn pour ses relations publiques, en complément à sa newsletter (voir le chiffre suivant) et à plusieurs communiqués de presse.

Newsletter

En 2024, le bureau a publié quatre numéros de la newsletter « TInsight Corruption », tous diffusés sur les réseaux sociaux et sur www.transparency.ch/fr. Chaque newsletter informe sur les activités de Transpa-

rency Suisse, sur les développements importants de la lutte anti-corruption et sur les événements à venir. La newsletter compte actuellement près de 1270 abonné-e-s.

Publications

« Indice de perception de la corruption 2023 »

Fin janvier 2024, Transparency International a publié, comme chaque année, son indice de perception de la corruption, qui mesure la perception de la corruption dans le secteur public en comparant les différents pays (voir ci-dessus « Nos thèmes », « Lutte contre la corruption dans le secteur public »).

Étude sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisses

Transparency Suisse et la Haute école spécialisée des Grisons ont publié en février 2024 une étude sur la corruption à l'étranger dans les entreprises suisses. Les résultats montrent que plus de la moitié des entreprises suisses sont confrontées, dans leurs activités à l'étranger, à des demandes de paiements de pots-de-vin et qu'une entreprise sur trois effectue de tels paiements (voir ci-dessus « Nos thèmes », « Lutte contre la corruption dans le secteur privé »).

Guidance for Swiss SMEs

Notre guide pour identifier les risques de corruption et introduire des mesures efficaces et adaptées aux PME est maintenant disponible en anglais, en plus du français et de l'allemand.

Guide on business partner risks

Transparency Suisse a également traduit en anglais le manuel de prévention de la corruption dans les relations avec les partenaires commerciaux, destiné aux PME.

Transparency Suisse en interne

Stratégie 2025 à 2028

La stratégie 2021 à 2024 de Transparency Suisse est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le comité de Transparency Suisse a approuvé la stratégie de l'organisation pour les quatre prochaines années.

La nouvelle stratégie s'appuie sur l'analyse de la situation, les objectifs et les mesures de la stratégie précédente qui, de l'avis unanime du comité et du secrétariat, a fait ses preuves pour l'essentiel. Cela vaut en particulier pour les méthodes de travail et champs d'action de Transparency Suisse ainsi que pour les objectifs principaux et les priorités thématiques en lien avec la Suisse : intégrité de la politique et de l'administration publique, intégrité de l'économie et d'autres acteurs non gouvernementaux, prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et application du droit pénal anticorruption. Ces priorités thématiques restent d'actualité. La nouvelle stratégie s'intègre, comme auparavant, dans la mission, la stratégie globale et les objectifs du mouvement mondial de Transparency International et sert de base à l'élaboration des programmes d'activités annuels.

La stratégie 2025 à 2028 est publiée sur notre [site Internet](#).

Membres

Membres individuels

Au 31 décembre 2024, Transparency Suisse comptait 215 membres individuels, contre 231 en 2023.

Membres collectifs

En 2024, Transparency Suisse comptait 42 partenaires collectifs parmi ses membres (entreprises, ONG et services de l'administration), contre 41 en 2023. L'organisation a accueilli avec grand plaisir Novartis Pharma Schweiz AG au sein de ses membres.

Au 31 décembre 2024, les organisations suivantes étaient membres de Transparency Suisse :

ABB Suisse SA, Action de Carême, Alliance Sud, Basel Institute on Governance, Beyond Gravity, Chemins de fer fédéraux (CFF), Contrôle fédéral des finances (CDF), Cotecna Inspection SA, Ecofact AG, Entraide Protestante suisse, EQS Group AG (Suisse), Fédération des Entreprises Romandes, Fondation Ethos, Geberit International SA, Haute école d'économie FHNW, Hawa Sliding Solutions SA, Helvetas Swiss Intercooperation, Implenia SA, Institute for Compliance and Quality Management SA, La Poste Suisse SA, Monbijou Bern - begleitetes Wohnen in der Stadt, Nodon Consulting AG, Novartis Pharma Schweiz AG, PEQ GmbH, Philip Morris International, Post-Finance SA, Pricewaterhouse Coopers, Rieter Management AG, RUAG MRO Holding AG, SGS SA, Siemens Suisse SA, Sika SA, Société suisse des entrepreneurs (SSE), Spie Suisse SA, SSR SGR, Stream House AG, SUSANNEGRAU Consulting GmbH, Swisscom

SA, Swisscontact, Switzerland Global Enterprise, World Vision Suisse et Wyss Academy for Nature.

Donatrices et donateurs

Transparency Suisse remercie la Fondation pour la lutte contre la corruption, l'Open Society Foundation et la FERS-Stiftung pour leur généreux soutien, ainsi que toutes et tous les donatrices et donateurs individuel-le-s qui ont soutenu Transparency Suisse en versant des dons de divers montants. En application de nos normes de transparence, nous publions dans les comptes annuels (voir ci-dessous) le nom de toutes les personnes ayant effectué un don de 2000 francs et plus.

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire de Transparency Suisse a eu lieu le 25 juin 2024 à Berne.

Les membres ont approuvé sans opposition tant le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent que le rapport annuel et les comptes 2023. Markus Schefer (président), Esther Maurer (vice-présidente) et Stefan Herren (membre) ont été réélus au comité.

Comité

Après les élections tenues lors de l'assemblée générale 2024 (voir point précédent), le comité de Transparency Suisse compte les six membres suivants (état au 31 décembre 2024) :

Pr Markus Schefer, président, Bâle (depuis 2020)

Esther Maurer, vice-présidente, Zurich (depuis 2020)

Eric M. Amstutz, membre et caissier, Genève (depuis 2015)

Pr Astrid Epiney, membre et préposée à l'intégrité, Fribourg (depuis 2019)

Dr Stephan Herren, membre, Berne (depuis 2020)

Katja Gloor, membre, Zollikon (depuis 2023)

Conseil consultatif

En mars 2024, le comité a élu Therese Schumann au conseil consultatif. Dr. Christoph Lanz a décidé de quitter le conseil consultatif au cours de l'année sous revue. Le conseil consultatif comprend les huit membres suivants au 31 décembre 2024 :

Pr Jean-Loup Chappelet, Lausanne

Martin Graf, Berne

Walter Mäder, Thoune

Yvan Maillard Ardeni, Marly

Dr Bertrand Perrin, Tramelan

Therese Schumann, Winterthur

Marc Steiner, Berne

Dr Doris Hutzler, Zurich

Bureau et organe de révision

Martin Hilti, directeur de longue date, a quitté Transparency Suisse fin octobre 2024. Marc Herkenrath, directeur adjoint, a également quitté Transparency Suisse à la fin septembre 2024. Jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur Urs Thalmann en avril 2025, Katja Gloor (membre du comité) a assuré la direction par intérim.

Comme les années précédentes, l'organisation a pu compter sur le soutien de stagiaires scientifiques engagés sur plusieurs mois. En 2024, le bureau a accueilli à ce titre Margot Donzé et Roméa Alonso.

L'organe de révision reste la société BDO AG (Berthoud).

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

| | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Liquidités | 532'908 | 637'758 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 43'538 | 0 |
| Compte de régularisation de l'actif | 11'217 | 22'768 |
| ACTIF CIRCULANT | 587'663 | 660'526 |
| | | |
| Mobilier et installations | 1 | 1 |
| Technologies de l'information et de la communication | 1 | 1 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 2 | 2 |
| Total Actif | 587'665 | 660'528 |
| | | |
| Dettes résultant d'achats et de prestations | 2'271 | 0 |
| Compte de régularisation du passif | 4'367 | 4'000 |
| ENGAGEMENTS À COURT TERME | 6'638 | 4'000 |
| | | |
| Capital libre | 581'027 | 656'528 |
| CAPITAL DE L'ORGANISATION | 581'027 | 656'528 |
| Total du passif | 587'665 | 660'528 |

Compte de résultats

| | 2023 | 2024 |
|---|----------------|----------------|
| Libéralités reçues | 234'290 | 195'477 |
| Cotisations | 153'475 | 176'162 |
| Produits divers | 56'189 | 3'697 |
| Produit d'exploitation | 443'954 | 375'336 |
| | | |
| Cotisations et subventions versées | 994 | 1'360 |
| Charges de personnel | 321'839 | 272'317 |
| Biens, services et marchandises | 30'492 | 25'956 |
| Charges d'exploitation | 353'325 | 299'632 |
| Résultat d'exploitation | 90'628 | 75'704 |
| | | |
| Résultat financier | -286 | -203 |
| Résultat annuel avant variation du capital du fonds | 90'343 | 75'501 |
| | | |
| Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation | 90'343 | 75'501 |
| Attribution au / Prélèvement sur le capital libre | -90'343 | -75'501 |
| Résultat annuel après variation du capital de l'organisation | 0 | 0 |

Tableau de variation du capital

2023

| | État au 01.01. | Attributions | Utilisation | Total Variation | État au 31.12. |
|--|----------------|---------------|-------------|-----------------|----------------|
| Capital de l'organisation | | | | | |
| Capital généré libre | 490'684 | | | 90'343 | 581'027 |
| Résultat annuel | | 90'343 | | -90'343 | |
| Total capital de l'organisation | 490'684 | 90'343 | 0 | 0 | 581'027 |

2024

| | État au 01.01. | Attributions | Utilisation | Total Variation | État au 31.12. |
|--|----------------|---------------|-------------|-----------------|----------------|
| Capital de l'organisation | | | | | |
| Capital généré libre | 581'027 | | | 75'501 | 656'528 |
| Résultat annuel | | 75'501 | | -75'501 | |
| Total capital de l'organisation | 581'027 | 75'501 | 0 | 0 | 656'528 |

Annexe aux comptes annuels 2024

Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes annuels de Transparency Suisse est conforme au code suisse des obligations (CO) et aux directives adoptées par la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales, ainsi que norme 21). Les comptes annuels donnent un aperçu réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principe de permanence

Transparency Suisse a appliqué pour la première fois les principes de présentation des comptes du droit suisse (art. 956 ss. CO) lors de l'établissement des comptes annuels 2015. Les comptes annuels établis selon les normes comptables des Swiss GAAP RPC, qui donnent un aperçu réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats, peuvent, dans certains cas, être contraires aux dispositions légales du code des obligations suisse. Dans ce cas, nous avons choisi des méthodes de présentation et d'inscription au bilan conformes aux deux corpus de normes afin de satisfaire aux dispositions en vigueur. Les normes d'évaluation sont ainsi conformes tant aux Swiss GAAP RPC qu'au code des obligations et aux statuts.

Transparency Suisse fait partie de Transparency International

Transparency Suisse est la section suisse de Transparency International et a été fondée en 1995 en tant qu'association régie par les art.

60 et suiv. du code civil suisse ; elle n'a pas de liens financiers avec Transparency International, dont le siège est à Berlin.

Commentaires des postes du bilan

ACTIF

Actif circulant

Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse, en banque (Raiffeisen) et l'avoir auprès de Paypal.

Créances

Il n'existe aucune créance ouverte.

Actifs de régularisation

Ce poste comprend les postes de l'actif résultant de la délimitation par matière et par exercice des postes des charges. Ces postes sont inscrits à l'actif à leur valeur nominale.

Actif immobilisé

Les achats d'importance, d'une valeur supérieure à CHF 3000, sont inscrits à l'actif et amortis linéairement. En 2024, Transparency Suisse n'a procédé à aucun achat d'importance.

PASSIF

Engagements à court terme

Dettes résultant d'achats et de prestations

Il n'existe aucune dette résultant d'achats et de prestations non réglée à la date de clôture.

Passifs de régularisation

Il s'agit de dépenses régularisées. Les postes habituels des frais de personnel et d'exploitation ont fait l'objet d'une régularisation par exercice. Par ailleurs, les honoraires dus pour l'établissement des comptes annuels et leur révision ont aussi fait l'objet d'une régularisation. Ces postes sont inscrits au passif à leur valeur nominale.

Capital de l'organisation et fonds

Cf. le tableau de variation du capital.

Résultat annuel

Par décision prise par voie de circulaire, le comité a décidé de mettre le résultat annuel de CHF 75'501 au débit du capital de l'organisation.

Précisions sur le produit

| | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Libéralités reçues | | |
| Fondation pour la lutte contre la corruption | 80'000 | 80'000 |
| Jost Markus | 2'222 | 2'222 |
| Buhofer Heinz M. | 7'000 | 5'000 |
| Suter Michael | 2'000 | 2'000 |
| FERS Stiftung | 0 | 100'000 |
| KBA-NotaSys Integrity Fund | 41'560 | 0 |
| Open Society Foundation | 74'605 | 0 |
| Fontes Stiftung | 15'000 | 0 |
| Libéralités diverses (< CHF 2'000) | 11'903 | 6'255 |
| Total libéralités reçues | 234'290 | 195'477 |
| | | |
| Cotisations | | |
| Membres collectifs | 134'375 | 156'025 |
| Membres individuels | 19'100 | 20'137 |
| Total des cotisations | 153'475 | 176'162 |

Produits divers

| | | |
|----------------------------------|---------------|--------------|
| Honoraires de conférencier | 2'788 | 2'997 |
| Produit de brochures | 0 | 600 |
| Produit des manifestations | 800 | 100 |
| Canton de Bâle-Ville | 51'901 | 0 |
| Raiffeisen Suisse | 700 | 0 |
| Total des produits divers | 56'189 | 3'697 |

Autres indications

Rémunérations versées aux membres du comité

Les membres du comité et du conseil consultatif fournissent leurs prestations à titre bénévole. Leurs dépenses leur sont remboursées en fonction des frais effectifs.

Rémunération versée à la direction

La rémunération versée en 2024 aux membres de la direction (directeur et directeur adjoint) s'est élevée à CHF 224'868. Leurs dépenses leur ont été remboursées en fonction des frais effectifs.

Équivalents plein temps durant l'exercice

L'association Transparency Suisse employait moins de 10 employées (équivalents plein temps) durant l'exercice 2024.

Engagements conditionnels

Transparency Suisse n'a pas d'engagement conditionnel envers d'autres personnes morales ou envers des particuliers.

Événements postérieurs à la date de clôture

À notre connaissance, aucun événement important pouvant avoir une influence sur les comptes annuels 2024 ne s'est produit après la date de clôture.

Rapport de performance

S'agissant du rapport de performance de Transparency Suisse, nous renvoyons le lecteur aux informations détaillées du rapport annuel qui précède.

Transparency International Suisse (Transparency Suisse)
Schanzeneckstrasse 25
Case postale
3001 Berne

+41 31 382 35 50
info@transparency.ch

www.transparency.ch/fr
twitter.com/transparency_ch
facebook.com/transparency.ch
linkedin.com/company/transparency-ch

© Transparency Schweiz
Avril 2025 (informations à jour au 31 décembre 2024, sauf indication contraire)